

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE Bulletin suppl n°1 au n°92 de mars 2014 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 11/04/2014

Edito :**MOUVEMENT, MUTATIONS,
RYTHMES, SALAIRES, EMPLOIS...**
Une période agitée.

La période présente est particulièrement chargée et les enseignants voient la fin de l'année scolaire se profiler. Conscience et volonté de faire réussir les élèves prennent sans cesse le dessus. Pourtant, leur engagement n'est pas récompensé et leurs conditions de travail comme leurs revenus ne sont toujours pas sujets à amélioration...

Le SNUipp et la FSU ont rencontré les autres organisations syndicales. Elles ont décidé ensemble d'une

**journée d'action
Fonction Publique
le 15 MAI prochain**

Elles vous invitent d'ores et déjà aux

**Rassemblement et
manifestation du
1er MAI à EPINAL**
Préfecture à 10h

Francis GEHIN

<http://88.snuipp.fr>

SOMMAIRE :**Page 1***Edito***Page 2 et 3***CARTE SCOLAIRE***Pages 4***RYTHMES. Journée d'action***Pages 6, 7 et 8***MOUVEMENT 1er degré***ENCART***4 pages « précarité »**Bulletin d'adhésion*

CARTE SCOLAIRE 2014

Notes FSU88 du CTSD du MARDI 8 AVRIL 2014

Présence FSU : (8), Jean-Marc GERROLDT, Jean-Christophe LEDUC, Joël TONDON, Réjane JACQUOT et Francis GEHIN

Présence autres syndicats : UNSA (4), SGEN (2), FO (1)

Présence administration : DASEN, IENAdjoint DASEN, Secrétaire Général, Services 1er degré, IEN (Remiremont, Bruyères, Golbey, St-Dié, Epinal, Maternelle)

Déclaration FSU (sur <http://88.snuipp.fr>)

DASEN Concernant, les RASED, le DASEN estime que le réseau départemental est dense sauf en maîtres G.

La FSU a dû rappeler qu'on ne pouvait se fier à une comparaison nationale alors que plus de 40% des postes ont été supprimés...

EXAMEN DES PROPOSITIONS DE MESURES :

La FSU est intervenue sur toutes les situations qui lui ont été signalées.

Le DASEN est revenu sur 13 fermetures lors du Groupe de travail du 31 mars et sur 7 fermetures lors de ce CTSD de ce 8 avril.

La FSU a également demandé des ouvertures à :

Xonrupt mat, Golbey La Louvroie, ST-Dié Camille Claudel, Vicherey,

Thaon Bouxières, Pouxieux mat,

Bains-les-Bains, Chavelot Mat,

Neufchâteau mat Louise Michel...

Ainsi que l'ouverture d'un poste de RASED par circonscription pour débiter une reconstruction qui ne s'annonce pas... En vain !!! Ces situations seront regardées à la rentrée...

(Affectation possible de demi ou de poste d'aide pédagogique)

La FSU est aussi intervenue pour obtenir plus de remplaçants et surtout une brigade ASH de 3 ou 4 remplaçants sur le département. Des enseignants volontaires seraient plus efficaces et sereins que des collègues envoyés d'office sur des situations parfois très compliquées. Pour la FSU, l'ASH doit faire l'objet d'une attention particulière, y compris dans une situation de budget contraint. Il demande que les postes de remplaçants créés soient réservés à des collègues qui souhaitent faire des remplacements dans l'ASH.

L'internat de l'EREA d'EPINAL est restructuré et reçoit plus d'élèves. Le projet d'un troisième groupe et d'accueil d'un vrai groupe de filles imposent de nouveaux moyens. Si ces derniers relèvent du Rectorat, les remplacements relèvent eux, du département. Or c'est aujourd'hui une organisation interne qui permet de les palier. C'est au titre de cette économie que la FSU demande une aide au Directeur Académique pour mettre en place les nouveaux projets.

L'IME de Châtel a également fait la demande d'un poste d'enseignant supplémentaire en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil. Le DASEN accepte de créer un poste à CHATEL, mais renvoie les autres réponses à...

BILAN :

37,25 fermetures,

13,5 ouvertures,

23 postes à rendre au ministère.

Il reste 16 postes pour des aides pédagogiques à la rentrée.

La FSU, FO et le SGEN se sont prononcés contre ce projet de préparation de rentrée qui est particulièrement dur pour un département déjà dévasté par les pertes d'emplois. L'UNSA s'est abstenue.

Le CDEN se réunira le 18 avril 2014 pour examiner ces mesures en préfecture. Il sera l'occasion pour le SNUipp-FSU d'exprimer à nouveau son désaccord avec ce retrait d'emplois et l'impossibilité de reconstruire les aides aux élèves en difficulté.

RYTHMES SCOLAIRE :

Le DASEN présente un document qui regroupe les projets qui sont entièrement arrêtés. Le CTSD doit se prononcer sur ce document. (Voir en pj)

En raison de sa position relative à la non prise en compte des conditions de travail des enseignants et à un manque de concertation dans certaines communes, la FSU s'est prononcée contre ces projets d'organisation scolaire, FO aussi. Le SGEN et 2 représentants UNSA ont voté pour. 1 représentant UNSA s'est abstenu.

L'IA Adjoint a fait un état d'avancement des projets dans le département :

97,2% des projets sont connus

2,8% d'absence totale de projet (7 communes)

51 PEDT attendus

dont 31 dérogatoires (10 pour le samedi matin, 21 pour un allongement de la journée)

20 ont pour but l'assouplissement du taux d'encadrement ou le financement.

Le Conseil Général a émis 25% d'avis défavorables ou réservés :

- 1% d'avis défavorables relatifs aux transports du samedi

- 24% d'avis réservés sur l'organisation du mercredi matin. Nécessité d'un aménagement de 15mn souvent pour rendre possible la réutilisation des bus des collégiens.

QUESTIONS DIVERSES

SEULES QUESTIONS (FSU)

1 – Point sur les contrats aidés : Les EVS sous contrats aidés ont désormais fait leur place parmi les moyens des écoles et des collèges. La FSU souhaite que soit abordée leur situation à la rentrée prochaine. Elle demande un point sur les contrats qui se terminent fin juin ou début juillet 2014. Elle souhaite que le CTSD se positionne sur la nécessité de la continuité des personnels sur ces fonctions. Elle souhaite que la demande de renouvellement des personnels soit décidée dès maintenant.

Le DASEN a pris contact avec Pôle-Emploi. Dès que le contingent sera connu, les recrutements seront lancés. La FSU demande au DASEN de s'adresser au Préfet pour qu'un arrêté soit pris avant les vacances d'été.

2 - Point sur les AED/AVS :

- la gestion des aides humaines en début d'année est compliquée par l'annonce tardive de la dotation départementale. Dans l'intérêt des élèves, des enseignants et des services, la FSU souhaite que le CTSD se positionne pour demander une modification du calendrier.

La FSU demande au DASEN de s'adresser au Rectorat pour que le contingent AED/AVS soit connu avant les vacances d'été. Le Secrétaire général précise que les décisions MDPH tardives sont également préjudiciables au service.

- les AVS qui justifient de 6 ans de contrats vont pouvoir bénéficier d'un CDI. Les contrats transitoires arrivent à terme au 30 juin. La FSU demande des précisions sur l'après 30 juin.

Le Secrétaire Général affirme qu'ils continueront en CDI après la fin de leur contrat. Mais on ne connaît pas encore la forme définitive sous laquelle ils seront embauchés.

3 – Point sur les AVSco : La gestion des AVSco pose problème. Notamment en ce qui concerne la CDIisation. Dans l'intérêt des élèves, des personnels concernés et des services, la FSU souhaite que le CTSD se positionne pour demander une gestion des AVSco par la DSDEN et non plus par les chefs d'établissement.

Le DASEN va étudier ce qu'il est possible de faire...

4 – Temps partiels : La FSU souhaite que le CTSD étudie la possibilité d'utiliser les moments de surnombre générés par les temps partiels à 80%, notamment dans le cadre des décharges des directeurs d'école ou des remplacements. Elle souhaite que les demandes fassent toutes l'objet d'un accord de principe.

Le DASEN met en garde contre le développement éventuel de surnombres générés par les temps partiels. Surnombres qu'ils faudrait financer à terme. "Nous devons optimiser les périodes à temps plein des personnels à temps partiel dans le cadre annuel". "Il n'y a pas plus d'accord de principe que de refus de principe".

La FSU a précisé qu'on ne pouvait opposer une impossibilité financière à l'application du temps partiel qui constitue un droit. Seule l'organisation du service peut être un motif recevable. La FSU demande que l'avis écrit de refus d'un temps partiel ou d'une quotité fasse l'objet d'une description précise du motif.

Le DASEN va voir ça avec le SG et les IEN.

Concernant les points 1 à 3, la FSU a présenté des motions que les autres représentants des personnels ont refusé de voter faute d'avoir pu les étudier au préalable.

Francis GEHIN
SD adjoint FSU88

MESURES de CARTE S'COLERE rentrée 2014 Groupe de travail du 31 mars et CTSD du 8 avril 2014

IEN	Commune	Ecole	MESURES	
Bruyères	Allarmont Luvigny Raon	École Maternelle	A l'étude avec VEXAINCOURT	
Bruyères	Aumontzey Jussarupt, Laveline	École Maternelle	FERMETURE ABANDONNEE	
Bruyères	Autrey Housseras RPI	École Élémentaire		FERMETURE
Bruyères	Bruyères	École Élémentaire "Jules Ferry"		FERMETURE
Bruyères	Bruyères	École Maternelle "Jean Rostand"	FERMETURE ABANDONNEE	
Bruyères	Champ-Le-Duc	École Primaire	FERMETURE ABANDONNEE	
Bruyères	Granges-sur-Vologne	École Maternelle du Petit Prince		FERMETURE
Bruyères	Rambervillers	Ecole maternelle "Jules Ferry"	OUVERTURE	Poste "projet TPS"
Bruyères	Rambervillers	École Élém "Le Void Régnier"		FERMETURE
Bruyères	Saint-Remy	École Primaire		FERMETURE
Bruyères	Vexaincourt	École Primaire	A l'étude avec RPI Allarmont	
Épinal	Aydoilles	École Primaire	FERMETURE ABANDONNEE	
Épinal	Épinal	École Élém. "Le Saut le Cerf"		FERMETURE
Épinal	Épinal	École Élémentaire d'Ambrail	OUVERTURE	
Épinal	Epinal	École mat "Champbeauvert"	OUVERTURE	Poste "projet TPS"
Épinal	Uzemain	École Primaire		FERMETURE
Gérardmer	Ban-sur-Meurthe-Clefcy	École Primaire du Centre " Herry"	FERMETURE ABANDONNEE	
Gérardmer	Gérardmer	École Élémentaire "Jean Macé"		FERMETURE
Gérardmer	Tendon	École Primaire		FERMETURE
Gérardmer	Vagney	École Primaire "Zainvillers"	FERMETURE ABANDONNEE	
Golbey	Charmes	École Élémentaire "D. Malgaigne"	FERMETURE ABANDONNEE	
Golbey	Charmes	École Primaire "Henri Breton"		FERMETURE
Golbey	Domèvre-sur-Avière	École Primaire		FERMETURE
Golbey	Frizon	École Élémentaire		FERMETURE
Golbey	Girmont	École Primaire	FERMETURE ABANDONNEE	
Golbey	Golbey	École Maternelle "Beaulieu"		FERMETURE
Golbey	Golbey	École Maternelle "Centre"	FERMETURE ABANDONNEE	
Golbey	Nomexy	Groupe Scolaire de Nomexy	FERMETURE ABANDONNEE	
Golbey	Thaon-les-Vosges	École Élémentaire "Jules Ferry"	OUVERTURE	
Neufchâteau	Ambacourt	École Primaire	ECOLE 2 CLASSES FERMEE	FERMETURE
Neufchâteau	Bazoilles-sur-Meuse	École Primaire	OUVERTURE	
Neufchâteau	Frebécourt	École Primaire	FERMETURE ABANDONNEE	
Neufchâteau	Houécourt	École Primaire		FERMETURE
Neufchâteau	Liffol-le-Grand	École Maternelle		FERMETURE
Neufchâteau	Liffol-le-Grand	École Élémentaire de l'Orme	FERMETURE ABANDONNEE	
Neufchâteau	Maxey-sur-Meuse	École Primaire		FERMETURE
Neufchâteau	Mirecourt	École Maternelle du Centre	FERMETURE ABANDONNEE	
Neufchâteau	Mirecourt	École Élémentaire "Doct. Brahy"		FERMETURE
Neufchâteau	Mont-lès-Neufchâteau	École Primaire	FERMETURE ABANDONNEE	
Neufchâteau	Poussay + Ambacourt	École Primaire "Montaigne"	OUVERTURE	
Remiremont	Bellefontaine	École Primaire		FERMETURE
Remiremont	Fresse-sur-Moselle	École Primaire "les Petits Érudits"		FERMETURE
Remiremont	Le Thillot	École Primaire des Forts		FERMETURE
Remiremont	Le Val d'Ajol	Ecole primaire "Centre"	OUVERTURE	Plus de maîtres que de classes
Remiremont	Ramonchamp	École Élémentaire	FERMETURE ABANDONNEE	
Remiremont	Saint-Étienne-lès-Remiremont	École Élémentaire "Le Fossard"		FERMETURE
Remiremont	Saint-Maurice-sur-Moselle	École Maternelle "Centre"		FERMETURE
Remiremont	Vecoux	École Primaire des Sources		FERMETURE
Saint Dié	Ban-de-Laveline	Groupe Scolaire de B Laveline		FERMETURE
Saint Dié	La Bourgonce, Nompatelize RPI			FERMETURE
Saint Dié	Moyenmoutier	École Maternelle "Centre"	FERMETURE ABANDONNEE	
Saint Dié	Provençères-sur-Fave	École Primaire "Centre"		FERMETURE
Saint Dié	Raves RPI concentré	École Primaire	FERMETURE ABANDONNEE	
Saint-Dié	Saint-Dié	Ecole Elementaire "V. Auriol"	OUVERTURE	Plus de maîtres que de classes
Saint Dié	Saint-Michel, Sauceray... RPC	École Élémentaire "M. Mathis"		FERMETURE
Saint Dié	Senones	École Maternelle "Faller"	OUVERTURE	POSTE "Projet TPS"
Vittel	Belmont, Dombrot, MandresRPI	École Élémentaire	OUVERTURE	
Vittel	Bleurville, NONVILLE, RPI	École Primaire		FERMETURE
Vittel	Contrexéville	École Élémentaire "Leszczynski"		FERMETURE
Vittel	Domjulien, PAREY THEY	École Élémentaire		FERMETURE
Vittel	Escles	École Primaire	FERMETURE ABANDONNEE	
Vittel	Esley, Sans Vallois,... RPI	École Élémentaire		FERMETURE
Vittel	Fontenoy-le-Château	École Primaire		FERMETURE
Vittel	Vittel	École Maternelle "Louis Blanc"	FERMETURE ABANDONNEE	
ASH	CHATEL	IME	OUVERTURE	
	IEN	CPC	1/2 OUVERT	
	REMIREMONT	DIR Spé Hôpital		TRANSFORMATION
	MIRECOURT	DIR Spé Les Luthins CHS		TRANSFORMATION
DIVERS	REPLACEMENTS	CORNIMONT CENTRE BZ	OUVERTURE	
		FRESSE/M. "petits érudits"	OUVERTURE	
	Poste "PRE" EPINAL 0,25			FERMETURE

Le DASEN dispose de 16 postes pour faire des ajustements de rentrée sous forme d'aide pédagogique

Le SNUipp-FSU et les RYTHMES SCOLAIRES avec CLAIRE LECONTE

Mercredi 21 mai de 9h à 12h Centre culturel GOLBEY

Claire LECONTE Professeur de psychologie de l'éducation, chercheuse en chronobiologie spécialiste des rythmes de l'enfant et de l'adolescent nous livrera son analyse sur la réforme des rythmes scolaires et des pistes possibles d'aménagement du temps de l'enfant.



Depuis plus de 30 ans elle participe activement à la construction de projets éduca-

tifs innovants, avec les équipes pédagogiques et en partenariat avec les associations partenaires de l'école, ainsi qu'avec les parents d'élèves, les collectivités et villes de Angers, Nevers, Strasbourg, Lille, Brest, Lyon.

Cette conférence ouverte à tous syndiqués ou non-syndiqués sera l'occasion de revenir sur l'application de la réforme des rythmes scolaires dans notre département.

Si vous le souhaitez, vous pouvez récupérer ce temps de réunion sur une ani-

mation pédagogique ou sur la journée de solidarité en informant votre IEN une semaine avant la conférence.

Syndiqués ou non syndiqués sont invités à assister à cette matinée. Il est possible de rattraper cette demi-journée sur le temps de travail. Modalités sur <http://88.snuipp.fr>.

*Pour en savoir plus
<http://www.claireleconte.com>*

Quatre années de gel du point d'indice accentuant une baisse incessante du pouvoir d'achat et maintenant l'éventualité d'un blocage des salaires pendant deux années supplémentaires : le contentieux salarial n'a que trop duré.

JOURNEE NATIONALE UNITAIRE ET GREVE JEUDI 15 MAI

Il y a urgence et le gouvernement doit ouvrir sans délai de réelles négociations sur les rémunérations notamment pour une revalorisation immédiate du point d'indice. Il s'agit aussi de garantir des emplois publics de qualité correspondant aux besoins. Pour obtenir satisfaction, l'interfédérale Fonction publique a décidé d'appeler à une journée nationale d'action et de mobilisation le 15 mai prochain.

Dans l'éducation, où les enseignants du primaire restent mal payés malgré une qualification élevée, l'action pour le pouvoir d'achat est une nécessité. **Le SNUipp, avec sa fédération la FSU, estime que la mobilisation du 15 mai passe par un appel à la grève unitaire synonyme de rassemblement de tous les personnels de l'éducation.**

En ce sens, il vient d'entamer une démarche vers les autres organisations. Une grève unitaire pour nos salaires et l'emploi public est aujourd'hui incontournable. Le gouvernement doit apporter des réponses aux personnels.

** Interfédérale Fonction publique : FSU, UNSA, CFTD, CGT, Solidaires, FA-FP. CGC et FO ont fait le choix de ne pas participer à cette action unitaire.*

EPINAL

**44 rue de la Clé d'Or
88000
EPINAL**

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

**17 rue Colonel
J. Pierre
88100
SAINT DIE**

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

Groupe de travail circulaire RASED : copie à revoir !

Une première rencontre entre la DGESCO et les organisations syndicales des enseignants et des IEN a eu lieu mardi 8 avril autour d'un projet de circulaire pour la définition des missions des personnels RASED, projet qui ne nous a été fourni que le jour même !

Le SNUipp-FSU a soulevé de nombreux points de désaccords avec cette première proposition tant sur la forme que sur le fond.

Il a démontré que cette circulaire n'était pas en adéquation avec les conclusions du groupe de travail n°2 qui avait conduit à la rédaction finale des fiches métiers RASED. Elle constituait même un véritable retour en arrière qui l'a amené à intervenir fortement sur les points suivants :

- Une économie générale de la circulaire qui contenait des confusions, des contradictions, des répétitions... imposant de fait une grande réécriture.

- Un cloisonnement des aides spécialisées alors qu'elles

avaient toujours été pensées dans les circulaires de 2002 et 2009 comme complémentaires afin de répondre à la complexité des aides à apporter à l'élève en difficulté.

- Une définition bancale d'un pôle ressource de circonscription concernant la place des membres du RASED

- Une aide spécialisée indiquée comme devant être majoritairement réalisée dans la classe alors que ce point avait été arbitré différemment lors du travail sur les fiches métiers.

- Des interventions des enseignants spécialisés possibles en dehors du temps de classe alors qu'il n'en avait pas été question en décembre.

- Des terminologies nouvelles et lourdes de sens, pour désigner les fonctions : « postes spécialisés pour la grande difficulté scolaire » pour les maîtres E ou « postes spécialisés d'aide à la gestion des comportements » pour les maîtres G.

- Des incompréhensions concernant les psychologues, toujours appelés « psychologues scolaires » dans ce 1^{er} projet de circulaire alors que la loi puis les fiches métiers mentionnent dorénavant « psychologues de l'EN ». Le

SNUipp-FSU note la volonté de les inscrire dans le travail du RASED mais remet en cause la suppression de la circulaire spécifique pour les psychologues de 1990 alors que des discussions doivent avoir lieu sur le recrutement, la formation et l'évolution statutaire. Dans l'attente du groupe de travail psychologues, la circulaire de 1990 doit être maintenue.

Aussi le SNUipp-FSU a-t-il demandé au ministère de revoir l'écriture de cette circulaire tant sur le fond que sur la forme. Il a tout de même souligné que le travail à partir de deux axes de missions, l'un centré sur l'aide aux élèves et l'autre sur l'aide aux équipes, pouvait être pertinent. Mais il a insisté sur l'articulation nécessaire des deux types d'aide, précisant qu'on ne pouvait tel que cela était présenté centrer la mission des maîtres G sur la seule aide aux équipes.

Le SNUipp-FSU attend donc la réécriture que le ministère s'est engagé à fournir aux organisations syndicales bien en amont du prochain groupe de travail qui aura lieu le 13 mai 2014.

TEMPS PARTIEL : 80%

Le SNUipp-FSU est à nouveau intervenu lors du CTSD du 8 avril pour dénoncer les refus quasi automatiques qui sont présentés par les IEN. Lorsque l'IEN vous demande de choisir une autre quotité, le SNUipp-FSU vous conseille de **répondre par écrit en recommandé** avec accusé de réception (voir modèle en pj). Un recours pourra ensuite être possible.

Lettre-type

Nom Prénom

Ecole

Date

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
S/c Monsieur l'IEN...

LR :

Monsieur l'Inspecteur,

Lors de notre entretien du2014, vous m'avez signifié le refus de m'accorder la quotité à 80% organisée dans le cadre annuel (2 journées libérées par semaine et un complément horaire à définir sur l'année).

Vous m'avez alors demandé d'opter pour une autre quotité de service.

Je vous prie de bien vouloir noter que je maintiens en priorité ma demande initiale.

Je vous prie également de bien vouloir me préciser par écrit le détail du motif qui vous a amené à prendre cette décision de refus dans le cadre de l'organisation du service.

Dans le cas où le motif serait précisé, j'opterais alors pour l'alternative à la quotité deou X demi-journées libérées, mais seulement dans ce cas.

Je vous prie, Monsieur l'Inspecteur de recevoir mes respectueuses salutations.

Signature

Copie à envoyer au SNUipp88-FSU

EVS/AVS : des mesures à prendre maintenant !!!!

Le SNUipp88-FSU estime que la fonction d'AVS nécessite une continuité, tant pour le personnel que pour le service. **Le recours à la précarité doit cesser au profit d'emplois statutaires.** Pour l'heure, de nombreux contrats d'EVS arrivent à terme au 30 juin 2014 ou début juillet. Dans l'intérêt des élèves, des équipes et des services, il demande que les renouvellements à compter du 1^{er} juillet soient décidés maintenant et que le contingent de recrutements soit connu au plus tôt et avant les vacances d'été. Il demande à M. le Directeur Académique de transmettre cette requête à M. le Recteur et à M. le Préfet.

La gestion des AVSco pose problème, notamment en ce qui concerne la CDIisation et le recrutement. Ils sont désormais les seuls AVS encore employés par les collèges. Dans l'intérêt des élèves, des personnels concernés, des chefs d'établissement et des services, le SNUipp-FSU demande que les AVSco soient gérés par la DSSEN et non plus par les chefs d'établissement.

Le SNUipp-FSU demande également que la dotation en AED/AVS soit connue au plus tôt et avant les vacances d'été et non plus en août afin de faciliter la rentrée scolaire. Il demande à M. le Directeur Académique de transmettre cette requête à M. le Recteur.

Le SNUipp-FSU réunit les EVS ce MERCREDI 16 AVRIL pour étudier toute action qui permettra de faire progresser ce dossier, sans exclure de nouvelles procédures aux Prud'hommes...

CGT, FSU et Solidaires des Vosges vous proposent une soirée débat autour de :

BRADDOCK AMERICA

Un film documentaire de J.Loïc Potron et G. Kessler

VENDREDI 16 MAI 19h15

Cinéma Palace

Le film raconte avec émotion l'histoire d'une ville américaine tout en racontant la nôtre... Pourtant, sous les coups de pelleuses, des hommes vivent toujours.

ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs,

Professeurs des Ecoles et PEGC

6, maison des Associations

Quartier de la Magdeleine

88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>

tel. : 03 29 35 40 98

fax : 03 29 64 24 41

Email : snu88@snuipp.fr

CPPAP n° 0715 S 07413

ISSN n° 1266 0833

dépôt légal : avril 2014

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp

Quartier de la Magdeleine,

6, Maison des Associations

88000-EPINAL

Qui participe ?

S'ils le désirent :

- Les collègues titulaires d'un poste à titre définitif souhaitant en changer.

La participation au mouvement est obligatoire pour :

- les enseignants fonctionnaires stagiaires en 2013-2014,
- les enseignants affectés à titre provisoire en 2013-2014,
- les enseignants en formation CAPA-SH, qui doivent solliciter un poste correspondant à la spécialité préparée,
- les enseignants terminant leur stage de formation de psychologue scolaire,
- les enseignants qui, à la rentrée 2014 ou au cours du premier trimestre 2014-2015, réintégreront un poste après congé parental, détachement, disponibilité, mise à disposition, congé de longue durée ou une période sur poste adapté,
- les enseignants ayant obtenu leur mutation dans le département au mouvement interdépartemental,
- les enseignants dont le poste définitif a fait l'objet d'une mesure de carte scolaire.

Quels postes demander ?

Tous les postes du département sont susceptibles d'être vacants.

Les postes notés vacants sont des départs en retraite, des changements de département, des disponibilités, des ouvertures... et des postes occupés à titre provisoire en 2013-2014.

Nous vous conseillons de ne demander que les postes qui vous intéressent réellement : Ne cherchez pas à remplir systématiquement la liste de 30 vœux. En réfléchissant bien, vous verrez que certains ne correspondent plus à vos souhaits de départ.

Ne tenez pas compte du fait qu'ils soient vacants ou susceptibles de l'être, classez-les par ordre de préférence.

Les collègues qui participent obligatoirement au mouvement doivent formuler au moins un vœu géographique.

Cette procédure ne permet pas de savoir dans quelle école vous risquez d'être affecté.

Comment ça marche ?

Les barèmes et les postes vacants sont contrôlés par les élus du personnel. Le SNUipp88 dispose d'un outil performant pour vous permettre ce contrôle.

Pour cela, demandez votre code personnel SNUipp en allant sur le site départemental.

Parallèlement, le programme informatique de l'administration traite les demandes des collègues dans l'ordre croissant des barèmes et des vœux. (l'ordre des vœux est donc déterminant)

Chaque poste, donc chaque vœu, correspond à un code différent.

Les postes vacants ou susceptibles de l'être sont attribués au collègue dont le barème est le plus élevé.

- Préparez votre liste de vœux à partir de la liste des postes parue dans la note de service. (attention aux mises à jour régulières sur le site de l'IA)
- Munissez-vous de votre de votre identifiant et de votre NUMEN (ou mot de passe).
- Faites des essais de connexions.
- **N'attendez pas les derniers jours.** Le serveur SIAM risque d'être saturé.
- **Soyez attentifs à ce qui s'affiche !** Après fermeture du serveur, vous ne pourrez modifier ni vos vœux, ni leur ordre. Les erreurs de code ne peuvent pas être rattrapées.
- **Attention aux libellés des postes, renseignez-vous en cas de doute**

En cas de problème, contactez le SNUipp-FSU

Calendrier

Saisie unique des vœux

**Du lundi 14 avril
au lundi 28 avril**

Envoi accusés réception (I-PROF)

A partir du Mardi 29 avril 2014

Vérifiez que vous avez reçu cet accusé.

Si tel n'était pas le cas, contactez les services de l'IA et informez le SNUipp-FSU

**1er mouvement
Mardi 3 juin 2014**

**2ème mouvement
Jeudi 3 juillet 2014**

**3ème mouvement
Date à définir**



**A l'école, on admet les différences,
pas les inégalités.**

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Barème

ENSEIGNANTS TITULAIRES

AGS + SIT. FAMILIALE + Bonification ASH + mesure de carte

AGS = ancienneté générale des services au 31/12/2013
SIT FAMILIALE : (âge des enfants pris en compte jusqu'au 1er avril 2014 inclus); 1 pt /enfant < 11 ans ; 0,5 pt/enfant <20 ans à charge.

ENSEIGNANTS STAGIAIRES

AGS + SIT. FAMILIALE + RANG

AGS et SIT FAMILIALE : comme pour les titulaires.
Rang = 1 point – rang de classement concours/1000

À barème égal, les candidatures sont départagées par l'ancienneté générale de service, puis par le rang du vœu, puis par décision de l'Inspectrice d'académie.

Les bonifications

Mesure de carte scolaire = 10 points

pour les enseignants nommés à titre définitif dont le poste est fermé par mesure de carte scolaire.(voir détail sur site SNUipp88)

Bonification ASH 1 point/an (max 3 pts)

pour tout poste détenu à titre définitif ou provisoire en établissement spécialisé (liste sur le site SNUipp88)

Les priorités

Handicap et raisons médicales graves

Une priorité peut être accordée aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou pour raison médicale grave. La situation peut concerner l'enseignant, son conjoint ou un enfant reconnu handicapé ou malade. C'est le médecin de prévention qui retient ou non le caractère prioritaire de la demande. La priorité doit avoir pour effet d'améliorer les conditions de vie professionnelle de l'enseignant.

Elle est absolue.

Les résultats

Le collègue qui n'obtient aucun des postes sollicités (barème inférieur ou poste non libéré) :

- Conserve son poste s'il en était titulaire à titre définitif.
- Participe obligatoirement au mouvement manuel s'il était nommé à titre provisoire.

S'il n'obtient aucun de ses vœux, un poste lui sera attribué d'office à titre provisoire pour l'année à la seconde phase. L'administration étudiera l'affectation en fonction de la géographie de ses vœux. Il a la possibilité d'exprimer des préférences par courrier à l'IA, sur le lieu ou le niveau.(Vœux papier)

A lire dans la note de l'IA

- Le temps partiel et le mouvement
- Les échanges de priorité carte scolaire dans une école
- Les postes à profil
- Les postes faisant fonction de directeur
- Les postes de Titulaire de secteur
- Retour de congé parental, disponibilité et détachement

A lire sur le site <http://88.snuipp.fr>

**Pour toute question sur le mouvement,
contactez vos délégués SNUipp88-FSU !**



Le SNUipp-FSU a obtenu cette année que les 10 points de carte scolaire soient conservés une année lorsque la nouvelle affectation est prononcée à titre provisoire.

Le SNUipp-FSU continue à demander une seconde phase du mouvement avec saisie informatique. En effet, les affectations de seconde phase début juillet, se déroulent sur la base des vœux émis en avril. De nombreuses situations individuelles ont alors changé et les postes libérés ne sont pas connus des personnels. Pour plus d'efficacité, une seconde phase informatique permettrait d'assurer des affectations choisies au plus grand nombre.

Il demande également que les naissances soient prises en compte jusqu'à la date de la CAPD.

Le SNUipp-FSU estime que les trop nombreuses fermetures de classes vont empêcher un mouvement des collègues désirant se rapprocher de leur lieu d'habitation. Une condition pourtant souvent profitable au service.

